



Cela concerne mes problèmes avec la Sécurité Sociale

Par **slimani94**, le **09/02/2018** à **20:02**

Bonjour,

Tous d'abord j'aimerais préciser que je suis en invalidité depuis 2003, j'ai effectué une demande de dossier en 2001 pour qu'elle soit reconnue en maladie professionnelle mais cela a été refusé.

J'ai fait une demande une deuxième fois à la CRRMP mais celle-ci a aussi été refusée. Par la suite, j'ai fait un recours au Tribunal (CNITAAT) qui, plus tard, en 2006, m'a accordé les 25 % de la maladie professionnelle. Cependant la Sécurité Sociale n'a reçu aucun document notifiant la décision du tribunal, de ce fait celui-ci n'a pas voulu m'accorder la maladie professionnelle. C'est alors que je leur fait part du dossier du tribunal pour leur montrer que les 25 % m'ont été accordés.

La sécurité sociale doit-elle reconnaître ma maladie professionnelle ?
Si oui, dois-je retourner vers mon patron ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **09/02/2018** à **23:09**

Par 25% de maladie professionnelle, vous évoquez un taux d'invalidité ?

Par **slimani94**, le **10/02/2018** à **09:44**

bonjour,

je suis en invalidité deuxième catégorie à 50%

merci